



Règlement des Petites Foulées de Villeurbanne 2025

ORGANISATEUR

L'Office du Sport organise, avec le soutien de l'ASVEL athlétisme, de l'USEP et de la Ville, **le samedi 29 mars 2025, de 9h à 14h**, les Petites Foulées de Villeurbanne, évènement loisir pour tous et toutes. Le départ de la marche est donné à 9h30, l'ouverture des tests de forme, ateliers sportifs à 9h30, les départs des courses enfants sont donnés à partir de 9h45, les ateliers ludiques ouvrent à 10h et les tests d'endurance (VMA) à 11h20.

L'événement a lieu au **complexe sportif Boiron Granger** (51 rue Pierre Baratin, 69100 Villeurbanne). Il est organisé selon plusieurs temps forts :

Pour tous et toutes :

- Une **marche de 4 km** (départ à 9h30 / sur inscription).
- Des **tests de forme** (9h30-13h30 / sans inscription) : souplesse, coordination, force membres inférieurs, équilibre.
- Des **ateliers sportifs** (9h30 - 13h30 / sans inscription) : run archery (course, tir à l'arc), boccia, hockey sur gazon, lancer de nerf, corde à sauter.
- Des ateliers ludiques sur mur interactif (10h-13h30 / sans inscription).

Pour les enfants de 6 à 11 ans :

- Une **course contrat de 1,4 km** (départs par vagues de 9h45 à 11h05 / sur inscription).

Pour les adultes :

- Des **tests d'endurance (VMA)** (11h20-12h20 / sur inscription).

Et tout au long de la matinée :

- Un village avec des stands et animations.
- Une buvette pour boire et se restaurer.

ENGAGEMENT

➤ MARCHE 4 km :

Le parcours marche est ouvert à tous et toutes. Son départ est fixé à 9h30 sur la piste d'athlétisme du complexe sportif Boiron Granger. Son parcours emprunte ensuite les rues de Villeurbanne pour revenir au complexe où a lieu l'arrivée. Seul un formulaire d'inscription doit être rempli en ligne ou en version papier pour être retourné à l'organisation. Nous vous conseillons de vous rapprocher d'un médecin pour vérifier votre aptitude générale à la pratique de l'activité physique et sportive.

Le nombre de places est limité à 300.



Les enfants de moins de 14 ans doivent impérativement être accompagné·e·s d'un·e adulte. Ils demeurent sous l'entièvre responsabilité de l'adulte accompagnant·e pendant toute la durée de la marche.

➤ **COURSES ENFANTS 1,4 km :**

Les courses de 1,4 km sont ouvertes à tous les enfants né·e·s entre 2014 et 2018. Elles sont non classantes. L'objectif est de terminer son parcours sans s'arrêter de courir. Les départs ont lieu sur la piste d'athlétisme du complexe sportif Boiron Granger et sont organisés par vagues en fonction du niveau de classe :

CP : départ à 9h45 ;
CE1 : départ à 10h15 ;
CE2 : départ à 10h45 ;
CM1 : départ à 10h55 ;
CM2 : départ à 11h05.

Il est possible d'avoir deux vagues de départs en fonction du nombre d'enfants inscrit·e·s par niveau.

La participation des enfants est soumise à la signature préalable d'une autorisation parentale par leur représentant·e légal·e via le formulaire en ligne sur www.osvilleurbanne.com/les-petites-foulees-de-villeurbanne/ ou en remplissant puis déposant ou envoyant le bulletin d'inscription papier dûment rempli à la Maison des Sportifs, 70 rue du docteur Rollet, 69 100 Villeurbanne avant le mercredi 26 mars 2025 à 23h59.

Les enfants doivent être équipés de chaussures type basket pour courir.

➤ **TESTS D'ENDURANCE (VMA) :**

Les tests de Vitesse Maximale Aérobie (VMA) sont ouverts aux adultes à partir de 16 ans entre 11h20 et 12h20. Sur la piste d'athlétisme de 400 m, sont installés 8 plots espacés de 50 m chacun. Les participant·e·s doivent parcourir ces 50 m avant le bip sonore qui retentira de plus en plus rapidement au fil du test. L'objectif est de mesurer la vitesse de course à partir de laquelle le corps atteint sa consommation maximale d'oxygène.

Le nombre de places est limité à 120 (2 sessions de 20 mn chacune de 40 personnes et une 3ème si besoin). La participation est soumise au fait de remplir le formulaire de santé téléchargeable sur www.osvilleurbanne.com/les-petites-foulees-de-villeurbanne/ et de répondre par la négative à toutes les rubriques du dit formulaire. A défaut, le ou la participant·e doit fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique physique et sportive.

Le formulaire complété ou le certificat médical doivent être impérativement présentés le jour de l'évènement avant de participer à l'épreuve.

Les participant·e·s doivent être équipés de chaussures type basket pour courir.



INSCRIPTIONS

Toutes les activités proposées sont **gratuites**. Les ateliers sportifs, les ateliers ludiques sur mur interactif et les tests de forme ne nécessitent pas d'inscription. Les mineur·e·s demeurent sous l'entièvre responsabilité de leurs parents lorsqu'ils participent aux ateliers et pendant toute la durée de l'évènement.

La participation à la marche, aux courses enfants et aux tests d'endurance est en revanche soumise à inscription.

➤ Comment s'inscrire ? :

- **1,4 km enfants (hors USEP) :**

Via Internet sur le site www.osvilleurbanne.com/les-petites-foulees-de-villeurbanne/ avant le **mercredi 26 mars 2025 23h59** en remplissant le formulaire et l'autorisation parentale en ligne ou en remplissant puis déposant ou envoyant le bulletin d'inscription papier dûment rempli à la Maison des Sportifs, 70 rue du docteur Rollet, 69100 Villeurbanne **avant le mercredi 26 mars 2025 à 23h59**.

Aucune inscription et dépôt de documents possible le samedi 29 mars 2025 pour les courses 1,4 km enfants.

- **4 km marche:**

- via Internet sur le site www.osvilleurbanne.com/les-petites-foulees-de-villeurbanne/ avant le mercredi 26 mars 2025 23h59.
- par courrier, réception avant le mercredi 26 mars 2025 17h du bulletin d'inscription téléchargé sur www.osvilleurbanne.com/les-petites-foulees-de-villeurbanne/ complété et signé à l'adresse suivante : « Office du Sport de Villeurbanne – 70 rue du Docteur Rollet – 69100 Villeurbanne ».
- sur place, à l'espace accueil/inscription du complexe sportif Boiron Granger le samedi 29 mars 2025 de 8h45 à 9h15.

- **Tests d'endurance (VMA) :**

- via Internet sur le site www.osvilleurbanne.com/les-petites-foulees-de-villeurbanne/ avant le mercredi 26 mars 2025 23h59.
- par courrier, réception avant le mercredi 26 mars 2025 17h du bulletin d'inscription téléchargé sur www.osvilleurbanne.com/les-petites-foulees-de-villeurbanne/ complété et signé à l'adresse suivante : « Office du Sport de Villeurbanne – 70 rue du Docteur Rollet – 69100 Villeurbanne ».
- sur place, à l'espace accueil/inscription du complexe sportif Boiron Granger le samedi 29 mars 2025 de 8h45 à 11h.

Le nombre de places étant limité pour chacun des parcours, la participation se fera dans la limite des places disponibles.



RETRAIT DES BRACELETS OU DOSSARDS

Pour toute inscription au 4 km marche et aux tests d'endurance (VMA), un bracelet de couleur (respectivement jaune et rouge) est à retirer le samedi 29 mars 2025 à partir de 8h45 au pôle accueil/inscription et doit être porté pour participer à l'épreuve.

Pour les courses enfants 1,4 km, les dossards sont à retirer le samedi 29 mars 2025 à partir de 8h45 au pôle accueil de l'USEP Villeurbanne.

SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

L'assistance médicale est assurée par une équipe de secouristes. Leurs membres peuvent décider de la mise hors course de tout·e participant·e pour des raisons médicales. Tous·tes les participant·e·s autorisent l'organisation à leur prodiguer des soins médicaux et d'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur les parcours.

ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous·tes les participant·e·s. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique lors de la course et en cas de vol et de dommages survenus pendant la manifestation.

DROIT A L'IMAGE

Tout·e participant·e aux « Petites Foulées de Villeurbanne » autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ANNULATION

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance.



INFORMATIQUE ET LIBERTE - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles communiquées par les participants·es sont destinées à l'organisateur des Petites Foulées de Villeurbanne, soit l'Office du Sport Villeurbanne, qui est responsable du traitement de ces données.

Dans le cadre de l'inscription des participant·e·s, l'organisateur est amené à collecter, utiliser et traiter des données personnelles afin de communiquer en amont, pendant et en aval de cet évènement.

Conformément à la loi informatique et liberté, les participant·e·s disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement de leurs données ainsi que d'un droit à limitation du traitement de celles-ci, en contactant l'organisateur par mail à sport@osvilleurbanne.com.

REGLEMENT

Tout·e participant·e reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de se voir refuser la participation à l'évènement.

Selon la situation sanitaire et ce afin d'assurer la sécurité des participant·e·s, des mesures spécifiques peuvent être imposées.